LETTRE
DU MAIRE DE PARIS,
A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Du 8 Septembre 1792, l'an quatrième de la liberté ;

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Les différens rapports que j'ai reçus, quoiqu'en petit nombre, annoncent que le calme renaît : les patrouilles se font avec exactitude ; beaucoup de citoyens éclairent l'extérieur de leurs maisons ; la surveillance des sections est très-active ; les enrôlemens continuent avec le plus grand succès.

Il seroit à desirer que les citoyens casernés fussent promptement armés, organisés, & qu'ils se missent de suite en marche : cette réunion d'hommes qui vit dans l'inaction, qui ne s'assujétit même pas aux exer-

cices militaires, cause de l'inquiétude. On ne voit pas d'ailleurs avec indifférence, que des jeunes-gens restent tranquillement dans des casernes, tandis que des pères de famille quittent leurs foyers pour voler à l'ennemi.

Je n'entretiendrai pas l'Assemblée des petits détails : je lui dirai seulement que les délits particuliers de police ne sont pas plus communs que dans les temps les moins agités.

Il paroît que des perturbateurs indiquent encore des victimes ; mais le peuple sent de plus en plus la nécessité de se reposer sur les lois, du soin de sa vengeance.

Hier, m'élevant avec indignation, à la maison commune, contre les proscriptions & contre les vils agens qui les colportoient, j'eus la satisfaction d'entendre un grand nombre de citoyens s'écrier : nous les arrêterons.

Signé, PÉTION, *maire de Paris.*

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.